Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

SRef : CA2015/275

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU CINQUIÈME ADDITIF AUX TARIFS 2015/2016

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 décembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ adopte le 5ème additif aux tarifs 2015/2016, tel que présenté dans le document ci-joint.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 décembre 2015.

Nombre de membres présents	**18**
Nombre de membres représentés	**4**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**22**
Nombre de votes pour	**22**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 01/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 21/12/2015

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr